

---

# Evaluation des nouvelles mesures « d'aides régionales – compléments de rémunération des stagiaires »

---

**RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE**

*Présentation des conclusions et  
préconisations*

---

**itinere**  
conseil

# Sommaire de la présentation

1. Les questions et la méthode

2. Les enseignements clés

3. Les préconisations

# 1. Les questions et la méthode

# Les nouvelles mesures d'aides objet de l'évaluation

## Complément de rémunération

- Aide forfaitaire de 200 €
- A l'entrée en formation
- Pour tous les entrants, indemnisés ou non par PE
- Mise en place sept 19

## Bonification des prises en charge pour les déplacements

- Triplement des barèmes du décret de 89
- Stagiaires rémunérés justifiant d'une distance domicile / lieu de stage de plus de 15 km
- Hors stagiaires indemnisés PE
- Mise en place 1<sup>er</sup> mai 19

## Augmentation barème de rémunération

- Pour les stagiaires percevant une rémunération de moins de 652,02 €/mois (base décret 2002)
- Mise en place 1<sup>er</sup> mai 2019

L'évaluation porte sur la **période allant de la mise en place des mesures d'aides au 1<sup>er</sup> mai 2019** (septembre 2019 pour le complément de rémunération = aide de 200 € à l'entrée) **à février 2021** (date des dernières analyses et investigations de terrain).

# Les questions évaluatives

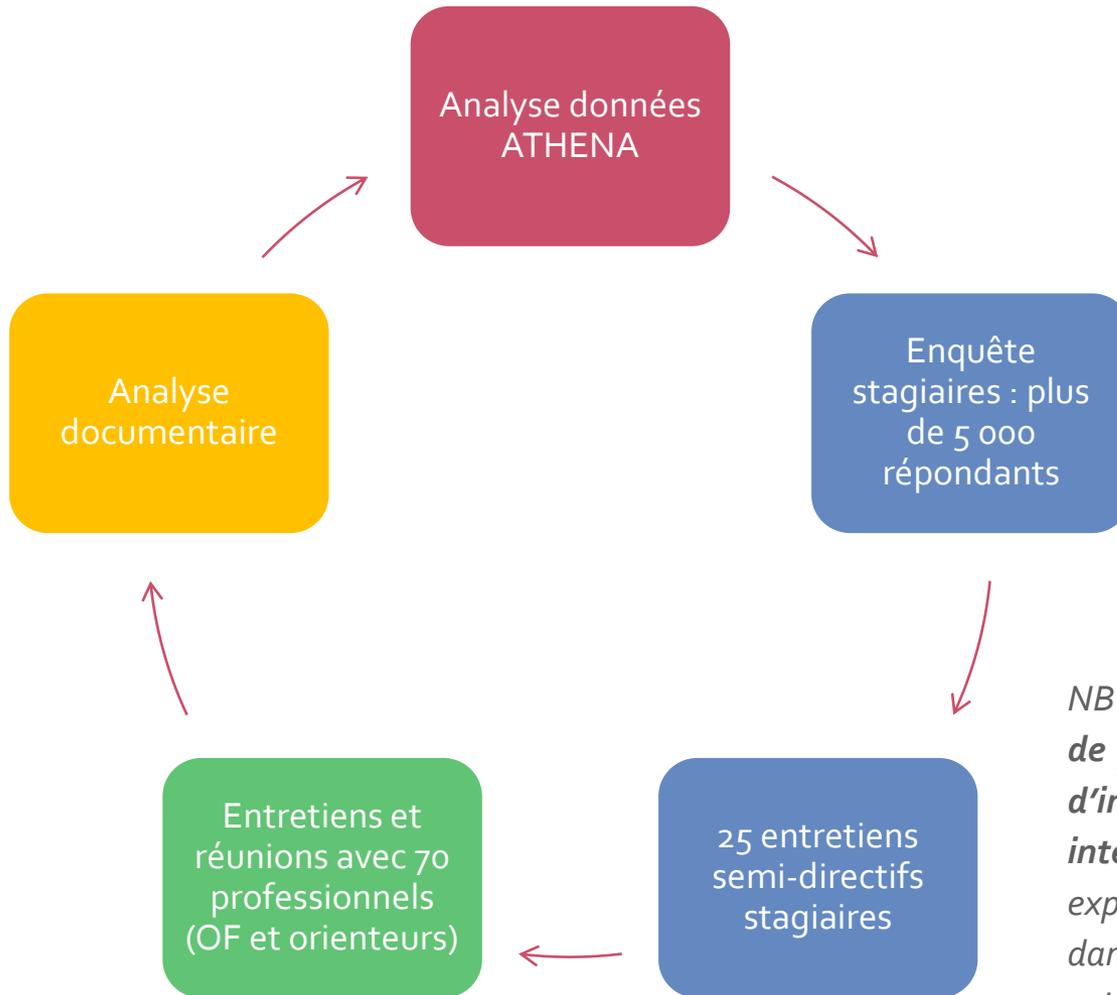
*Q1. Dans quelle mesure les modalités de mise en œuvre des aides permettent-elles un **accès optimal des bénéficiaires à leurs droits** ?*

*Q2 : Dans quelle mesure les différentes aides mises en place par la Région **lèvent-elles les freins à l'entrée en formation**, permettant à des publics plus diversifiés d'y accéder ?*

*Q3 : Dans quelle mesure les différents types d'aides mis en place par la Région et leur montant permettent-ils de **sécuriser les parcours de formation** ?*

*Q4 : Dans quelle mesure les aides mises en place par la Région favorisent-elles le **retour à l'emploi des bénéficiaires formés** ?*

# Les investigations réalisées



*NB : Les demandeurs d'emploi avec un projet de formation mais y ayant renoncé avant d'intégrer une formation n'ont pas été interrogés. L'absence de recueil de leurs expériences et points de vue génère un biais dans l'analyse, en particulier concernant le sujet de l'accès aux droits et à la formation.*

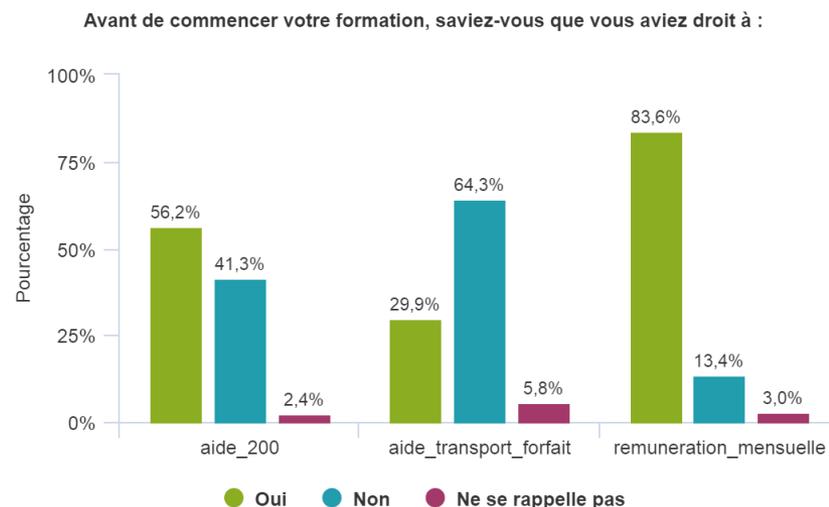
## 2. Les enseignements clés

---

L'ACCÈS DES BÉNÉFICIAIRES À LEURS DROITS ET LA LEVÉE DES FREINS À  
L'ENTRÉE EN FORMATION  
(Q1 ET Q2)

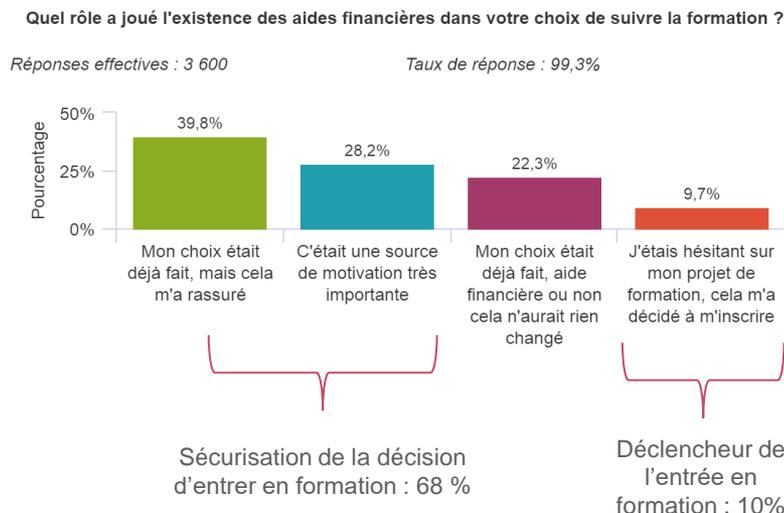
## Une information en amont insuffisante, limitant l'effet en termes d'accès à la formation

- Pour l'ensemble des prescripteurs et organismes, les **informations délivrées par la Région sont claires** et facilitent leur compréhension des nouvelles modalités d'aides et leur appropriation.
- Cependant, **cette appropriation est hétérogène**. Les prescripteurs ont une **maîtrise limitée des montants des aides**. Par ailleurs, ils ont des **visions différentes concernant leur rôle d'information sur ce sujet dans le cadre du CEP, pouvant limiter l'effet levier des aides dans la décision d'entrer en formation**.
- Par conséquent, **l'information délivrée aux demandeurs d'emploi est variable**. Si 83,5 % des stagiaires savaient avant d'entrer en formation qu'ils bénéficieraient d'une rémunération mensuelle, seuls 17,5 % connaissaient son montant (source enquête). L'aide de 200 € est connue par un peu plus d'un stagiaire sur deux et l'aide forfaitaire au transport par seulement 30% de ceux qui y sont éligibles.
- **L'organisme de formation reste le premier informateur (pour 66 % des stagiaires) suivi par les prescripteurs (28%)**. Les stagiaires orientés par les Missions Locales ont, plus souvent que les autres, eu connaissance en amont des modalités de rémunération.



## Des aides financières jouant un rôle dans la décision d'entrer en formation et sécurisant les premières étapes du parcours

- Les aides rassurent souvent (40%), et motivent parfois (28%).
- Au regard des données Athena, l'aide forfaitaire au transport n'a en revanche qu'un faible impact sur le lieu de formation. Malgré tout 1/3 des répondants qui avaient connaissance de cette aide indique que cela a joué dans le choix de leur formation.



- L'aide complémentaire à l'entrée en formation de 200 euros a permis de couvrir les premières dépenses chez la majorité des répondants. Elle est principalement utilisée pour les déplacements et les transports (50 %) mais aussi pour les dépenses courantes (38%) et l'achat d'équipement, tenue ou matériel pour la formation (29%).

## Un rôle davantage marqué chez les jeunes, les publics peu qualifiés et ceux ayant bénéficié d'une information complète en amont

- L'enquête met en évidence un effet plus prononcé des aides dans le choix d'entrer en formation chez certains publics :
  - Les **primo demandeurs d'emploi de plus de 18 ans** (34 % d'entre eux pour qui cela est une motivation importante)
  - Les **stagiaires sans niveau de qualification ou de niveau collège** (motivation importante pour respectivement 41% et 33%).
  - Les **jeunes mineurs** : la rémunération a joué un rôle déclencheur pour 25,5% d'entre eux .
- Par ailleurs, le fait d'avoir eu connaissance du montant exact de la rémunération en amont joue dans la motivation : la rémunération a été une source de motivation importante pour 38% des stagiaires ayant connaissance du montant (contre 26% pour ceux qui n'avaient pas cette information).

## Un accompagnement au montage de dossier indispensable, réalisé efficacement mais des délais dans le versement

- Les OF sont en première ligne pour accompagner les stagiaires dans leur dossier de demande d'aide (y compris pour l'aide forfaitaire de 200€ - l'OF intervient dans 78% des cas) et sont rompus à l'exercice.
- Cet accompagnement est souvent essentiel pour les dossiers de rémunération, en raison de la lourdeur du dossier à constituer. Il apporte satisfaction.
- Grâce à cet accompagnement, les démarches sont jugées simples par 84% des stagiaires pour la rémunération mensuelle et par 92,5% pour l'aide forfaitaire.
- Les principales difficultés rencontrées : le nombre et la nature des documents à fournir pour la rémunération mensuelle.
- 100% des stagiaires dont le dossier a été accordé ont bien touché l'aide forfaitaire à ce jour
- L'objectif d'un versement immédiat de l'aide forfaitaire, dès l'entrée en formation, ne semble en revanche pas pleinement atteint : 16,8 jours pour les stagiaires rémunérés Région et 19,7 pour ceux indemnisés Pôle emploi. Cela est notamment lié à la pratique de certains OF (non validation immédiate à l'entrée)

## Une augmentation des entrées en formation plus marquée chez les publics rémunérés Région et chez les moins de 18 ans

- Sur la période de mise en place des nouvelles modalités d'aides, on observe une **augmentation des entrées en formation**, comparativement aux deux années antérieures.
- Elle s'avère **plus marquée pour les stagiaires rémunérés Région que pour ceux indemnisés par Pôle emploi**
- **Cette augmentation est cependant multifactorielle** et ne peut uniquement être imputée aux nouvelles modalités de rémunération (assouplissement des conditions d'entrées en formation, augmentation des places dans les dispositifs amont à la qualification).
- L'analyse d'ATHENA met en évidence que l'évolution des entrées en formation les plus notables concernent les jeunes primo-demandeurs d'emploi de **moins de 18 ans**. Celles-ci apparaissent liées aux nouvelles modalités d'aides, ce que les entretiens ML et l'enquête stagiaires confirment.



---

# LES EFFETS SUR LA SÉCURISATION DES PARCOURS DE FORMATION ET L'ACCÈS À L'EMPLOI

(Q3 ET Q4)

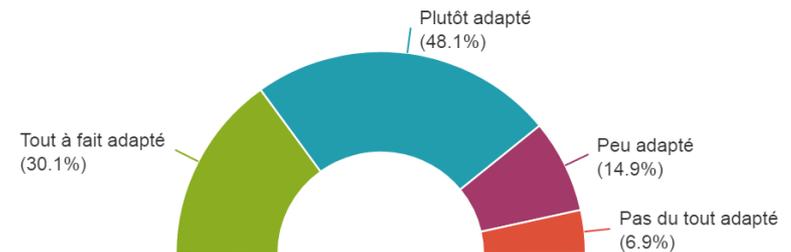
## Une rémunération mensuelle au montant globalement adapté mais un montant de l'aide au transport jugé trop faible chez la moitié des stagiaires

- 78 % des répondants à l'enquête jugent le montant de la rémunération mensuelle adapté à leurs besoins (dont 30% tout à fait adapté).
- Les délais de versement de la rémunération mensuelle apportent une moindre satisfaction : 36% les ont jugés rapides (mais 39% n'ont pas d'avis). Le moment du versement (milieu à fin de mois) pose en particulier problème à certains stagiaires.
- L'aide forfaitaire au transport n'est pas jugée adaptée par plus de la moitié des répondants.
- Par ailleurs, les dépenses évoluent avec le développement du distanciel (équipements informatiques).

Concernant le montant de la rémunération mensuelle, le trouvez-vous adapté à vos besoins ?

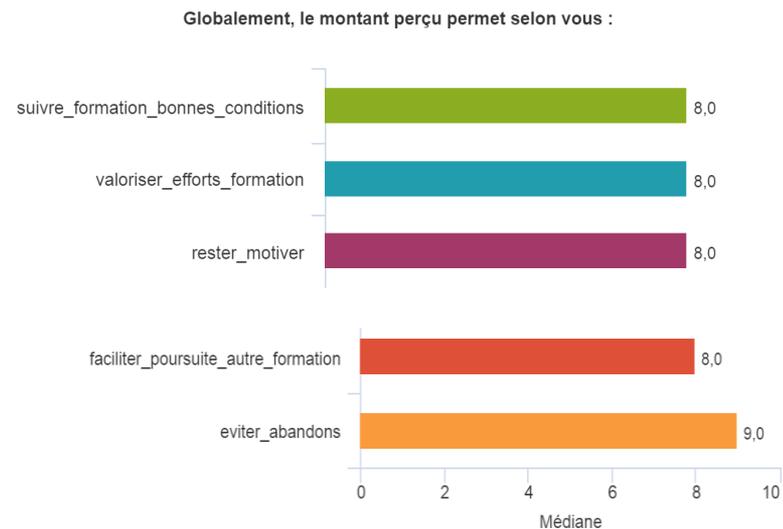
Réponses effectives : 2 520

Taux de réponse : 94,7%



## Des effets ressentis par les stagiaires en termes de sécurisation de leur parcours de formation

- Les stagiaires sont **globalement satisfaits des aides régionales** (note de satisfaction globale de 7,6/10). Les stagiaires ayant mis une note de 10/10 aux aides de la Région sont plus souvent rémunérés par la Région et ils bénéficient plus souvent de l'aide au transport.
- Selon les répondants à l'enquête, les modalités de rémunération leur permettent de **rester motivés, de valoriser leurs efforts en formation et de suivre la formation dans de bonnes conditions** (médiane de 8/10).
- Les aides régionales leur permettent de **faciliter les suites de parcours dans une autre formation** (médiane de 8/10) et encore plus **d'éviter les abandons** (9/10).



## Des abandons « secs » en diminution

- **L'analyse des données Athena** montre une tendance à la hausse des sorties anticipées sur la période récente. Cependant, les motifs de ces sorties évoluent également **avec moins d'abandons secs au profit de sorties vers une autre formation.**
- **Les abandons « secs » diminuent plus particulièrement chez les mineurs, vraisemblablement en lien avec la revalorisation de la rémunération :** la part des abandons passe de 27% à 19% pour cette population (soit -8 points).
- S'agissant du niveau de qualification, le taux d'abandon est maximal pour les stagiaires de niveau collègue (plus d'un sur six), mais a diminué de 2 points entre les deux périodes.
- **Les abandons des stagiaires des dispositifs amont de la qualification ont également diminué, passant de 12% (> moyenne) à 9% (< moyenne)**

## Des effets sur la réussite à la certification et l'accès à l'emploi difficiles à mesurer mais une augmentation des suites de parcours en formation

- Concernant la **réussite à la certification**, les données disponibles ne permettent pas de répondre à cette question.
- Concernant **l'accès à l'emploi**, l'effet des nouvelles modalités d'aides n'est pas mesurable du fait des multiples facteurs pouvant influencer sur celui-ci, a fortiori dans la période de crise actuelle.
- En revanche, on observe une **augmentation des entrées dans une 2ème formation** (28% contre 18% précédemment) : si cette augmentation peut être en partie liée à l'augmentation du nombre d'entrées en dispositif amont à la qualification et UFPM (dont l'objectif principal est de préparer à l'entrée en formation qualifiante) ainsi qu'au contexte économique (entrées en formation à défaut de trouver un emploi), elle est cependant **plus importante pour les stagiaires rémunérés par la Région**. En comparaison, les taux d'entrée en formation sont passés de 12% à 16% pour les stagiaires indemnisés par Pôle Emploi.

# 3. Préconisations

## L'accès des bénéficiaires à leurs droits (axe 1)

### Améliorer l'information et les pratiques d'activation des aides

- Communiquer régulièrement aux prescripteurs sur les critères d'éligibilité aux différents types d'aides
- Engager des réflexions avec les réseaux prescripteurs sur l'information à délivrer en amont et communiquer sur l'importance de renseigner sur les aides.
- Communiquer auprès des prescripteurs sur les pièces à fournir à l'entrée en formation
- Réaffirmer auprès des OF la nécessité de valider la demande d'aide forfaitaire dès le premier jour de la formation

## L'accès des bénéficiaires à leurs droits (axe 1)

### Améliorer l'outillage et les process

- Proposer un simulateur de montant, accessible aux prescripteurs, afin de sécuriser l'information délivrée aux stagiaires
- Assouplir les exigences en matière de pièces justificatives pour la constitution du dossier de rémunération et favoriser le transfert d'informations et de documents entre structures
- Avancer les dates de virement bancaire

## La levée des freins à l'entrée en formation (axe 2)

### A l'issue des financements du PRIC, examiner l'intérêt de :

- Maintenir un barème plus élevé que le barème défini dans le nouveau décret pour les publics dont les effets sont démontrés (en particulier les mineurs) ou pour qui les besoins sont particulièrement affirmés (parents isolés notamment)
- Maintenir une aide forfaitaire à l'entrée pour tous

## La sécurisation des parcours (axe 3)

- En concertation avec les Départements, mieux communiquer et rendre lisible les incidences financières de l'option prise pour les bénéficiaires des minima sociaux (dont RSA) lorsqu'ils optent pour la rémunération régionale
- Mieux communiquer sur les barèmes et la prise en compte de certaines situations particulières (le cas échéant)
- Maintenir et adapter l'aide au transport via un barème progressif
- Engager une réflexion avec les OF sur l'accès des stagiaires à un équipement informatique adapté pour les formations en distanciel

---

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**